L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 26 OCTOBRE 1888.

Décoration des Tombes.

Un Fleuriste Artiste.

En lisant ces seuls mots il est probable que le lecteur a vite pensé qu'il s'agit ici de M. V. Anseman. En effet, à l'opposé des fleurs qu'il cultive et dont la durée ne peut être qu'éphémère, sa vogue, à lui, dure, persiste, parce qu'elle est due à une véritable habileté d'artiste. Oui, en artiste il fait de l'horticulture ; en artiste aussi, et surtout, il dispose, il groupe, il harmonise les mille et un produits de son jardin, de sa serre.

Un instant, il avait semblé que le récent cyclone avait laissé dans un pitoyable état cette belle collection de plantes. Crainte exagérée; il n'y paraît plus ; afin de vous en convaincre, visitez sa propriété au coin de rues St-Pierre et Murat. Vous y rencontrerez d'abord le meilleur accueil et puis vous pourrez y faire votre choix, sur pied, au milieu de tout ce que la flore de la Louisiane offre en ce moment de plus charmant.

Et si votre intention n'est point de composer vous même vos bouquets de la Toussaint, confiez en dessin et, coloris à M. V. Anseman ; nous vous affirmons que, plus d'une fois après cette épreuve, vous reviendrez à lui.

Nous le répétons—quoiqu'il ne soit pas besoin d'y insister, puisque M. V. Anseman est ici connu de tous—il déploie un talent tout à lui dans sa façon de décorer les tombes; non seulement il est élégant, mais il est d'une rare diversité dans ses motifs.

Tout cela est d'un aspect, à la fois sévère et coquet, et soigneusement étayé par des supports invisibles, qui assurent solidité, durée, autant que la chose est possible en matière de fleurs. Il est pourvu de façon à contenter pleinement son immense clientèle.

Le bureau de M. V. Anseman sera ouvert à partir de ce matin jusqu'au 31 octobre, 213 rue du Canal. La se prennent vos les échantillons et faire les commandes. A la veille de la Toussaint nous tenons à recommander ce fleuriste de premier ordre.

Soirée musicale et dramatique.

Le *Women's Club*, une institution toute charitable, dont l'heureuse influence s'est fait plus d'une fois sentir, a pour principal objectif de faciliter les moyens de travail aux femmes, de venir à l'aide de celles qui ne demandent qu'à gagner leur existence honorablement et cependant passent trop souvent par un long et dangereux chômage.

Cette société qui s'est ainsi donné une noble mission, ne se contente pas d'intentions, elle est active, elle est pratique ; dès qu'une occasion se présente de secourir ses protégées, elle la saisit aussitôt, elle en tire tout le parti possible.

A l'effet de servir ses projets de bienfaisance, elle a créé un département de couture dans lequel elle espère pouvoir occuper bien des mains forcément oisives, mais elle ne dispose pas encore des fonds nécessaires pour que cet atelier fonctionne ainsi qu'il le tentend.

Il s'agit donc de procurer un peu de renfort à sa caisse et dans ce but on a organisé une soirée musicale et dramatique, qui aura lieu aujourd'hui même à la Salle Grunewald.

A peine cette idée était-elle émise que bien des personnes—artistes et amateurs—s'offraient pour la seconder.

On n'avait d'abord songé qu'à un concert, mais les offres de service se multipliant, on résolut d'y ajouter une représentation dramatique qui devait produire un nouvel attrait à la fête.

Les bases ainsi posées, le Women's Club s'est aussitôt mis en campagne pour le placement des billets, et non moins du que la campagne est heureuse.

Comment, du reste, opposer un refus aux sollicitations de ces dames ! Le projet est essentiellement humanitaire, le prix d'entrée fixé au chiffre le plus minime, 25 cents.

Le moindre est considérable de ceux qui peuvent distraire du jour budget somme aussi modique ; ce seulement une moitié de cent à répondre à l'appel de bienfait sera grand.

Nous voulions avec sous les yeux le programme de cette soirée, afin d'en donner les détails à nos lecteurs ; nous regrettons qu'on ne nous l'ait pas adressé.

Nous savons seulement qu'on a mis beaucoup de soins à la composition de ce programme ; une de la petite comédie qui va être jouée par des amateurs, a pour titre: *On Account of a Bonnet* et qu'il y aura musique vocale et instrumentale.

Nous savons encore que les noms suivants figureront parmi ceux des exécutants :

Mlle Emilie de Lissac, Mlle Augusta James, qui a choisi pour morceau la scène de *Mireille*; Mme Fabvier, Mlle Hélène Prof-Assen, qui chantera un duo extrait *Per aux Clers*, avec accompagnement de violon par M. Gustave E. Mmes Boisland, Brand, MM. Kuhnle, Despommier.

On prétend que sattes-là se feront grand monde, ce soir, au Grunewald Hall.

On commencera à sept heures et demie.

Anniversaire.

La Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans est une association assise sur de fortes bases. Fondée il y a vingt ans, elle est tous jours pour objet, non pas seulement l'aide mutuelle, mais encore le bienfait secourant à tous ceux que laminaire frappe, que la maladie rend incapables de gagner leur pain et qui viennent s'adresser à la charité des membres.

La Société des Bouchers compte dans ses rangs des hommes de toutes nationalités, et c'est plaisir de voir comme tout ce monde vit en parfaite harmonie, fraternisée.

Cette union fraternelle est due à des causes diverses ; néanmoins nous estimons qu'au premier rang il faut placer celle-ci : toutes les opinions sont respectées au sein de cet honorable groupe, mais jamais, au grand jamais, on ne s'y égare dans les dédales de la politique.

Assistez à l'une de leurs fêtes: vous n'y entendrez point de ces discussions irritantes, où les opinions se formulent souvent dans un langage de nature à heurter tel ou tel sociétaire ou invité. C'est un danger que l'on évite soigneusement, scrupuleusement, dans toutes les réunions quelles qu'elles soient, de l'association.

Ainsi pas de heurt, et toujours la bravo et honnête besogne qui ne pourrait exécuter du bien à accomplir, en aussi large somme que possible.

Les Bouchers ne connaissent pas non plus les petites cabales d'élection, qui trop fréquemment viennent compromettre la stabilité d'un corps, alors qu'il s'agit, par exemple, de constituer son Conseil de Direction.

C'est ainsi que depuis longtemps la Société des Bouchers se donne invariablement, chaque année, le même président ; M. Paul Esteben; un homme de bien, un homme de tact ; qui sait où il faut aller et y va résolument. Notons aussi que celui-ci est secondé par un secrétaire intelligent, dévoué : M. G. Perez, tout à la bonne œuvre dont il est un des plus fidèles collaborateurs.

La Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans célébrera, après-demain dimanche 28 octobre, par un grand banquet, son 22ème anniversaire. On se mettra à table à quatre heures et demie. Salle de l'Etoile Polaire, coin des rues des Remparts et Kerlerec.

Nous remercions la Société de l'invitation qu'elle nous a adressée. Elle nous est précieuse deux fois : pour la façon dont elle a été présentée, pour la lettre si courtoise qui l'accompagnait.

L'Orphéon Français.

Le concert vocal et instrumental que donnait hier l'Orphéon Français, a été réussi dans la plupart de ses parties. Une foule immense était là, dont les chaleureux applaudissements ne contribuaient pas peu à prêter encore de l'éclat, de la chaleur, de la verve comique aussi à tous ces jeunes gens.

Le clou de la soirée, comme l'on dit aujourd'hui, était l'ensemble bien connu: *La Estudiantina*, chanté par un chœur d'enfants, composé de seize, si nous avons bien compté. Ces gentils bambins en ont, ma foi, très simablement rendu bien des nuances, et à cette gracieuse, mignonne bande on a fait un succès des plus vifs.

On a eu mille fois raison : le bis qu'on leur a demandé était parfaitement mérité. Vous imaginez bien qu'ils ne se sont pas fait prier ; c'était fête pour eux, qui, tous, méritent d'être nommés. Qu'ils nous transmettent donc leurs noms ; nous serons heureux de les publier dans le numéro de l'*Abeille* de dimanche, où nous reparlerons de cette jeune société.

On a pu y constater des progrès parmi les chanteurs et parmi les instrumentistes.

Une fois de plus, c'est notre devoir et notre plaisir de remercier les Orphéonistes et leur président, M. Chauvière, de l'accueil qu'ils nous ont fait.

Académie de Musique.

Il est regrettable que M. Robert Mantell n'ait pas pu faire plus long séjour à la Nouvelle-Orléans; un artiste, de son mérite y aurait facilement attiré la foule pendant une quinzaine tout au moins. Par malheur, son engagement finit demain.

Le succès qu'il obtient à l'Académie de Musique lui conseillera sans doute de nous revenir, au cours d'une autre saison; mais il est probable qu'à ce retour il aura changé de cadre et se produira dans un autre rôle que celui de Mowbare.

Or, c'est dans *Mowbare* qu'il faut le voir, en attendant qu'il aborde un autre personnage. Non pas que le drame, ainsi qu'il a été adapté par un faiseur américain ou anglais, soit une œuvre bien marquante, mais elle est un cadre où ressortent les qualités de l'artiste, et ces qualités sont nombreuses. Elles sont de celles qui gagnent vite un public.

Et puis, l'ouvrage est confié à une troupe véritablement ensemble ; la mise en scène en a été soignée. Vous y découvrirez facilement des anachronismes, dans les costumes et les accessoires, nous le concédons ; mais là-dessus il faut prendre son parti, alors qu'il s'agit du théâtre américain.

Nous n'avons vu nulle part que la critique se soit élevée contre cette représentation, par exemple, de costumes Louis XV se mêlant à ceux du premier Empire ; contre la gigantesque canne Louis XIV s'attardant dans un salon de 1810, etc., etc.

Laissons donc de côté la vérité historique et disons que presque tous ces costumes se distinguent par la fraîcheur, l'élégance ; quelques uns, d'ailleurs, ont respecté le style de l'époque où se place l'action. Et à cela il y a même quelque courage chez les femmes.

Mowbare sera joué ce soir et demain en matinée et en soirée.

Dimanche : *The Streets of New-York*, drame à spectacle.

Grand Opera House.

Une salle pleine attend, dimanche prochain, la rentrée de Mlle Minnie Maddern, s'il faut s'en fier à la location déjà réalisée. Celle-ci est considérable. Mlle Maddern débutera par un de ses plus brillants rôles, dans *Caprice*.

Théâtre St. Charles.

Aujourd'hui, avant dernière soirée de *Lizzie* la fée; qui aura été le spectacle heureux de toute cette semaine. Ne pas oublier qu'on l'aura aussi en matinée, demain.

Dimanche, autre féerie, a spectacle plus intéressant encore : *Les Douze Travaux*.

Théâtre Varanta.

La corde est toujours tenue par les enfants au Varanta, et il faut le reconnaître, ils la tiennent, ma foi, très bien. Leur répertoire est celui de l'ouverture, qui les amène évidemment et doit ils plaire au public. Ce n'est pas le rôle pas de soir que la salle ne soit bien garnie, que les braves et les bos ne les accueillent fréquemment. Il en va ainsi jusqu'à la fin de la présente semaine.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle Orléans, 26 octobre 1888.

La température est assez modérée, quoique le ciel ait été couvert toute la journée.

Température du 25 octobre 1888.

Thermomètre de E. & L. Cohen, opticiens, No 112 rue du Canal.

Entre Cendrelet et Bienville	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	64	17
3 P. M.	72	22
6 P. M.	68	20

MARIAGES NAISSANCES ET DECES

Imprimés au Bureau de santé dans les 24 heures

Naissances.

[illegible]

Mariages.

[illegible]

Décès.

[illegible]

Anniversaire.

[illegible]

Keno.—Sur les ordres donnés par le chef de police, à la suite d'un entretien avec l'avocat de district, les agents de sûreté ont saisi, Nos 10 de la rue Royale, Ben S. Théard, au No 11 de la même rue, M. Condom, au No 18, Bat Galvin, et rue de la Bourse No 95, E. E. Ryan, tous propriétaires de salles de keno ou loto.

Ils ont été remis immédiatement en liberté sur parole et ont comparu hier matin devant le recorder Dreux, sous l'accusation d'avoir violé l'art. 2 de la loi No 17 de 1870, défendant de tenir des établissements de jeux de banque et autres de keno, ou sont admis des mineurs. Ils ont été mis sous caution de $1,000.

Apoplexie—Le corps d'un nommé Wm Davis, âgé de 55 ans, qui a succombé, à Pass Christian, à une attaque d'apoplexie, a été ramené hier matin en ville par le train de 9 h. 05.

Chute—Un charpentier du nom de Chas Guillard, qui travaillait au moulin à riz de la rue Montégut près Peters, est tombé d'une hauteur de 40 pieds et a reçu des lésions internes.

Elections.—Le Bureau d'enregistrement des élections est clos depuis mercredi soir. 53,000 noms ont été enregistrés pour la ville, soit une augmentation de 2200 environ.

Un enfant de 11 ans tue son frère d'un coup de fusil.—Hier soir, à 5 heures 30, un déplorable accident est arrivé, toujours par la négligence des parents qui laissent des armes à feu à la portée des enfants qui n'ont jamais rien de plus pressé que de s'en emparer pour jouer avec, sans avoir même la précaution de s'assurer si elles sont chargées ou non.

Un petit garçon de 11 ans, Pierre Arrieux, qui jouait avec un fusil de chasse, chez sa mère, rue de Gentilly, entre Nelson et St-Bernard, a blessé accidentellement son frère Edouard, âgé de 9 ans, dont la mort a été instantanée.

Vols.—Dans la matinée du 21, une nommée Lizzie Wood, qui habitait au No 75 de la rue Julie avec un nommé Tom Molloy, a volé $100. Les agents l'ont arrêtée hier matin à bord du ferry de la rue du Canal.

—Hier soir, à 5 heures, les nommés John Carroll et James Carroll ont volé deux traverses évaluées 75 sous à la gare de l'Illinois Central et se sont enfuis. Tous deux ont été arrêtés à 10 heures 30.

Autre vol.—Hier à midi et demi, on a arrêté, sur le quai au pied de la rue Gaiennié, un nègre du nom de Geo. Parker, à la requête d'une nommée Lizzie Richardson qui est employée comme cuisinière, des ouvriers qui réparent la voie de l'Illinois Central, sur le quai entre Gaiennié et Erato.

Parker aurait paraît-il demandé à Lizzie une somme de $3 avec laquelle il prétendait avoir l'occasion de lui acheter un costume de soie et un châle et assez de drap pour se faire lui-même un pantalon. L'argent lui aurait été confié et il ne le serait approprié sans en faire l'usage pour lequel il l'avait emprunté, de là l'accusation suivie de l'arrestation pour abus de confiance.

Un cheval dans le fleuve.—Hier soir, à 2 heures 30 minutes, tandis qu'une des voitures de meubles de M. Brumige apportait un chargement à bord du ferry de Freetown, au pied de la rue Richard, le cheval a glissé et est tombé dans le fleuve, d'où il a été repêché après avoir coupé les harnais. Il a été gravement blessé.

Le muséum de l'Université Tulane.—La rencontre du Prof. Jno. F. Joos, de l'Université Tulane, a été hier pour nous le motif d'une très intéressante visite au muséum, sous la conduite de l'éminent professeur, qui nous a signalé une trentaine de nouveautés dans de différentes vitrines, faits dans le courant de l'année et provenant pour la plupart de personnes de la Nouvelle-Orléans qui s'intéressent au perfectionnement des collections.

Nous citerons entre autres :

Le Prof. A. S. Wheeler, qui a fait don de minéraux, reliques indiennes, coquillages, spécimens de botanique, etc.

M. A. Livaudais, une tarentule.

M. Chas E. Whitney, ossements et poteries.

Mlle Clarice Haile, une très curieuse araignée.

M. Gammage, journal chinois et facsimile de sténographie romaine, etc.

Et plusieurs autres personnes dont il serait trop long d'énumérer les noms et les dons.

Citons toutefois une petite collection de monnaies anciennes donnée par la Société d'Histoire du Sud et qui constitue tout ce que possède le museum pour représenter la numismatique.

En fait d'Histoire Naturelle, toutes les branches sont plus ou moins complètement représentées, à savoir :

La minéralogie, qui constitue une assez jolie collection.

La botanique, représentée par une collection de la flore de l'Etat de la Louisiane et une belle collection d'herbiers comprenant plus de 10,000 spécimens dont le Prof. Joos vient de terminer la classification.

La zoologie, anthropologie, paléontologie, ornithologie, entomologie et conchiologie, sont représentées de façon à donner une idée assez complète de chacune de ces branches et d'en faciliter l'étude, tant aux élèves de l'Université qu'au public. Nous ignorons jusqu'à quel point il profite de cette occasion qui lui est gratuitement offerte de s'instruire sur les choses de la nature, mais on nous a affirmé que les visiteurs sont nombreux, particulièrement pendant la saison d'hiver, et qu'il y a ici des personnes, propriétaires de collections, très heureuses de pouvoir se référer à celles du museum.

Citons, parmi les plus importantes, celles du Dr Gatin, jusqu'à ce jour, d'insectes ; de M. M. Kretzschmidt, consul d'Allemagne ; du Dr Mandeville, de M. Joos, etc.

Personne n'ignore que c'est à la générosité du créateur de l'Université Tulane que nous devons aussi celle de ce Muséum qui, par la donation d'une somme de $12,000 faite en 1885, époque de sa fondation, a en l'avantage de se procurer en 1886, lors de la première Exposition, les plus importantes de ses collections, celle de minéralogie, qui comprend plus de 900 spécimens, et celles de paléontologie et zoologie.

De grands progrès ont été accomplis pendant ces trois années et des efforts incessants ont été faits, tant pour compléter les collections que pour les classer dans l'heureuse disposition qu'elles présentent aujourd'hui. Le Prof. Jos. à qui revient l'honneur de cette tâche est occupé en ce moment à la classification d'une collection d'insectes achetées tout récemment et qui faisait le principal but de notre visite.

Elle comprend 50 familles environ de l'ordre des coléoptères, représentant à peu près 10,000 individus dont on n'espère pas pouvoir conserver plus de 6,000, beaucoup d'entre eux étant en fort mauvais état. C'est néanmoins une excellente acquisition. Il vient de recevoir aussi une petite boîte inférieure fossile de mammouth, presque complète, don d'un des élèves de l'Université, M. E. W. Waughan.

La population de la Nouvelle-Orléans ne saurait trop s'intéresser à la seule salle de ce genre qui existe peut-être, alors qu'il est peu de villes de son importance qui n'en aient à leur charge de plus grandes et de mieux fournies.

Nous l'engageons donc en échange des efforts que l'on fait à son intention, à prendre plus d'intérêt à ses richesses, par des dons plus fréquents au développement de son musèum.

Celui-ci est dirigé par MM. John W. Caldwell, A.M., M.D. et Jos F. Joos, M.D.

Cour Criminelle.—Section A.—Une ordonnance de non-lieu a été rendue contre Peter Winn, accusé de vols de fait, et Jos A. Walker, de violation de la loi du dimanche.

Sallie Seiler et Alice Chaix, attaque à main armée, acquittées.

Immigration.—M. Robt Mullenget, un des agents de l'Association d'immigration de l'Etat de la Louisiane, est arrivé hier matin en ville, venant de Sioux City, avec une cinquantaine d'immigrants des Etats de l'Ouest qui vont s'établir dans nos paroisses.

Travaux Publics—Le Commissaire Leche, sur la promesse qui lui a été faite par le Conseil de lui assurer des fonds pour le commencement du mois de Novembre, va mettre des hommes à l'ouvrage pour repaver les ponts et nettoyer les rues.

Un amendement.—Un amendement qui ne lésé sera pas accordé très probablement a été présenté par la compagnie du chemin de fer qui défiait que dans l'ordonnance 7893, relative à l'encombrement des rues par les wagons et qui fixe à $25 l'amende à imposer pour toute violation ou soustendant à l'ordonnance, on absence au soustendant le mot de "rues" soit remplacé par "intersection" des rues.

Elles veulent en outre que les mécaniciens soient seuls passibles des amendes. Ces amendements ont été mis à l'avantage des compagnies, leur permettraient d'encombrer les quais et le centre de chaque lot impunément et il est très probable que le Conseil sanctionnera sûrement et agir en conséquence.

Un enfant de 11 ans tue son frère d'un coup de fusil.—Hier soir, à 5 heures 30, un déplorable accident est arrivé, toujours par la négligence des parents qui laissent des armes à feu à la portée des enfants qui n'ont jamais rien de plus pressé que de s'en emparer pour jouer avec, sans avoir même la précaution de s'assurer si elles sont chargées ou non.

Un petit garçon de 11 ans, Pierre Arrieux, qui jouait avec un fusil de chasse, chez sa mère, rue de Gentilly, entre Nelson et St-Bernard, a blessé accidentellement son frère Edouard, âgé de 9 ans, dont la mort a été instantanée.

Cour de Circuit—McLullan Dry Dock Co. contre le Steamship *Corona*, pour $1,600 pour frais de réparation.

Cour Suprême.—La Cour Suprême, qui a siégé mercredi à Shreveport, a rendu les décisions suivantes :

L'Etat contre Jos Adams—Appel à un jugement de la cour de St. Martin. Verdict annulé et jugement renversé. L'affaire est renvoyée devant la cour.

L'Etat contre A. Banks et autres—Jugement confirmé.

L'Etat contre César Brown.—Même décision.

Confirmation des jugements dans les procès suivants

L'Etat contre Elbert Williams ; Lincoln.

L'Etat contre Robt. Haner ; Caddo.

L'Etat contre Solomon ; Natchitoches.

L'Etat contre La Vicksburg, Shreveport & Pacific Railroad Company.

Cour Civile—Stowbridge & Chase contre Frank Walker & Cie., pour $253 75.

Jean Morin contre Charles Faurie, pour annulation d'un acte d'association.

Gustave Schnellhofer contre la ville, pour $5584 49.

Mlle D. Musson contre Delord Burthe, pour $1275.

L'affaire Villeré-Vinet au sujet des comptes de succession de Kate Townsend est venue hier de nouveau devant la Cour Civile. M. Villeré a fait offrir à M. Vinet en garantie de sa bonne foi un chèque de $8763 et l'affaire a été renvoyée à lundi prochain.

T. Fitzwilliam & Cie contre P. & E. Marchand pour $160.

Coralie Laloire contre l'Association des planteurs de la Louisiane pour obtenir un mandamus obligeant l'association à annuler une hypothèque prise sur une de ses propriétés.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Patrick Birmingham Gilmore à Charles Gustave Rebentisch, un terrain dans le 1er district, borné par les rues Felicité, Annonciation, Market et Chippewa, $2000.

Charles Gustave Rebentisch à Patrick Birmingham Gilmore, un terrain dans le 1er district, borné par les rues Félicité, Annonciation, Market et Chippewa, $2000.

Elizabeth Gorrondona à Olympe Piquery, un terrain dans le 4me district, borné par les rues Clara, Jackson, Magnolia et Philip, $750.

Héritiers de John T. Barnett et Sarah M. Barnett à John M. Wieman, un terrain borné par les rues Echoupitoulas, Rousseau, Philip et Soraparu, $10,000.

Mme Sophie Emelia Durand, veuve de Louis Ernest Dubart et als. à Cécile Polymnie Perrault-Orborn, une portion de terre dans le 2me district, bornée par les rues Deconcé, St-Philippe, Tonti et Rocheblave, $800.

Mme Wesley L. Whitlow à Mme Ve Henry Jones, deux terrains dans le 6me district, bornés par les rues Milan, Berlin, Baronne et Carondelet, $3,500.

Cour de Circuit—McLullan Dry Dock Co. contre le Steamship *Corona*, pour $1,600 pour frais de réparation.

Cour Suprême.—La Cour Suprême, qui a siégé mercredi à Shreveport, a rendu les décisions suivantes :

L'Etat contre Jos Adams—Appel à un jugement de la cour de St. Martin. Verdict annulé et jugement renversé. L'affaire est renvoyée devant la cour.

L'Etat contre A. Banks et autres—Jugement confirmé.

L'Etat contre César Brown.—Même décision.

Confirmation des jugements dans les procès suivants

L'Etat contre Elbert Williams ; Lincoln.

L'Etat contre Robt. Haner ; Caddo.

L'Etat contre Solomon ; Natchitoches.

L'Etat contre La Vicksburg, Shreveport & Pacific Railroad Company.

Cour Civile—Stowbridge & Chase contre Frank Walker & Cie., pour $253 75.

Jean Morin contre Charles Faurie, pour annulation d'un acte d'association.

Gustave Schnellhofer contre la ville, pour $5584 49.

Mlle D. Musson contre Delord Burthe, pour $1275.

L'affaire Villeré-Vinet au sujet des comptes de succession de Kate Townsend est venue hier de nouveau devant la Cour Civile. M. Villeré a fait offrir à M. Vinet en garantie de sa bonne foi un chèque de $8763 et l'affaire a été renvoyée à lundi prochain.

T. Fitzwilliam & Cie contre P. & E. Marchand pour $160.

Coralie Laloire contre l'Association des planteurs de la Louisiane pour obtenir un mandamus obligeant l'association à annuler une hypothèque prise sur une de ses propriétés.

Bureau de santé.—Le Bureau de Santé a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. Etaient présents : Le secrétaire Salomon, le Dr Von Gohren et MM. Kohn, Barr et Gauche.

Le Dr Wilkinson, a donné lecture d'une liste de noms de villes où règne la fièvre jaune, à savoir : à Fernandina, Jacksonville, McLeany, Greenwove Springs, Gainesville, Trazilla, Enterprise, Cloud City, Tampa, Manatee et Palmetto.

Le rapport suivant sur la diphtérie a été lu :

Pour la semaine finissant le 20, le bureau ne s'étant pas réuni la semaine dernière.

A Algers, 5 cas dans 5 familles.

Nouvelle-Orléans, 25 cas dans 18 familles.

Pour la semaine finissant le 25.

Alger, 3 cas dans 3 familles.

Nouvelle-Orléans, 16 cas dans 3 familles. Jusqu'au 24 octobre il y a eu 85 cas contre 117 pendant la même période du mois de septembre.

Tous les inspecteurs de quarantaine ont été relevés de leurs fonctions, à l'exception de celui du Louisville & Nashville.

Le Dr Wilkinson a fait à la quarantaine du Mississippi une visite dont il dit être satisfait.

Le Dr Walkinson a fait une enquête sur la façon dont on transporte la viande de boucherie des abattoirs dans les quartiers du haut de la ville.

Il a trouvé que le temps de ce transport (4 heures environ) était beaucoup trop long et nuisait à la fraîcheur de la viande. Il a proposé de demander au gouverneur de lever sa proclamation de quarantaine à partir du 1er novembre prochain. A cette date, la quarantaine réglutère devant être maintenue en ce qui concerne les chemins de fer jusqu'à ce que le bureau donne l'ordre de la lever.

Acquitté.—M. Geo. De Lanzac Chauuac, accusé par M. Smith du vol de $100 à été acquitté par le recorder Dreux, M. Smith ayant comparu lui-même pour affirmer qu'il avait retrouvé la somme en question, après avoir porté l'accusation.

Blessé.—Hier soir, à 4 heures, est arrivé en ville, par le train de Shell Beach, un nommé A. Guérin, âgé de 26 ans, qui s'était blessé accidentellement au pied droit, à trois milles en aval de la Nouvelle Orléans, sur cette ligne de chemin de fer. Après avoir pansé sa blessure à la gare, les étudiants l'ont transporté chez lui, rue Maudeville, No 122.

Paragraphes.—Le maire est parti mardi pour Bâton Rouge, dans le but de s'entretenir avec le gouverneur. Il sera de retour aujourd'hui.

—M. Jos. Bonomo, qui avait été blessé pendant la rixe que MM. Livaudais et Gonzales ont eue au coin des rues St-Louis et Bourgogne, est sorti hier de l'hôpital.

Saint-Siège.

On écrit de Rome, 6 octobre au sujet de l'audience donnée par le Pape aux jurisconsultes français catholiques présents à Rome.

Voici encore une bonne et inoubliable journée. Nous sortons du Vatican, tout émus d'avoir vu et entendu l'illustre Pontife.

L'audience d'aujourd'hui a été spécialement accordée aux jurisconsultes français et à leurs familles.

Nous étions donc, vers midi, réunis au nombre d'environ cent trente ; on nous fit pénétrer dans la salle du Trône.

Léon XIII a toujours la démarche alerte et l'air de bonne santé que nous lui avions trouvés dimanche dernier. En traversant les rangs des pèlerins agenouillés, il s'arrêtait pour les bénir et posait familièrement sa main sur leurs têtes.

Quand il eut pris place sur son trône, Mgr Fava, évêque de Grenoble, s'avança et présenta le pèlerinage.

M. Dupin, président, fut admis ensuite à prendre la parole.

Le Saint-Père, qui avait écouté avec la plus grande attention et une satisfaction visible les deux orateurs, se leva et nous adressa en français une de ces allocutions dont tous ses portent.

Le Saint-Père a félicité les jurisconsultes de soutenir la nécessité de l'accord de la législation civile avec les lois divines et ecclésiastiques, et de penser qu'au fond du problème posé à la société moderne il y a avant tout la question religieuse.

Il a rappelé que lui-même, dans ses encycliques et notamment dans celle qu'il a consacrée à la constitution chrétienne des Etats, il a voulu, en proclamer cette vérité, qu'il défendra jusqu'au bout de toutes ses forces ; et, terminant avec une merveilleuse précision ces enseignements que l'univers catholique a reçus avec une vive gratitude, il prouve que c'est seulement en dominant à la question religieuse une solution conforme à l'éternelle justice et un droit que l'humanité pourra s'avancer dans la voie de véritable progrès.

Aussi exhorte-t-il vivement les jurisconsultes et les publicistes catholiques à redoubler d'efforts pour préparer cette solution, et, saluant leur œuvre comme une œuvre française, il a renouvelé hautement l'expression de sa bienveillance paternelle envers la France, à laquelle il a donné en la personne de ceux qui la représentaient en ce jour, une nouvelle et affectueuse bénédiction.

L'émotion générale provoquée par ces paroles s'est traduite par des vivats et des applaudissements.

Voici des extraits de l'adresse présentée au Souverain Pontife par S. G. Mgr l'évêque de Grenoble

Très Saint-Père,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Sainteté messieurs les jurisconsultes catholiques, venus d'au-delà des monts pour voir Pierre.

Aux yeux de leur foi, Pierre, qui a conquis Rome aux prix de son sang, est lieutenant sur la terre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils éternel de Dieu fait homme, Roi des rois et des peuples, Sauveur et Juge suprême des hommes ; Pierre est le porte-voix de l'Esprit de vérité.

Daigne Votre Sainteté nous bénir tous, nous ici présents, avec les vœux de nos cœurs pour nous et les nôtres.

Bénissez aussi, Très Saint-Père, mon diocèse, avec la France demeurée fidèle au Saint-Siège, dont il suit partager les douleurs ainsi quelles triomphes, et s'il plaisait à Votre Béatitude, en ce jour de saint Thomas, d'incliner un peu son auguste main vers ses fils de la grande-Chartreuse, ils n'ont promis d'être présents d'esprit et de cœur à cette audience.

Maintenant, Très Saint-Père, il ne saurait défaire à Votre Sainteté d'entendre ici la voix du Président de cette illustre association, cette voix qui, au Séuat français, défend si bien les droits sacrés de Jésus-Christ et de son Eglise.

Voici également des extraits du discours lu par M. Lucien Brun :

Très Saint-Père,

Pendant cette année à jamais mémorable du jubilé sacerdotal de Votre Sainteté, Rome et le monde ont vu un spectacle comparable aux plus solennelles manifestations de la foi des grands siècles chrétiens.

Sur cet espace étroit, seul reste des domaines que la Révolution a, pour un temps, ravis à l'Eglise, peuples et princes se sont donnés rendez vous pour rendre hommage à la souveraineté spirituelle du Vicaire de Jésus-Christ et proclamer la nécessité sociale de son indépendance.

Les nations hier, comme il y a quinze siècles l'empereur Constantin, ont attesté la destinée providentielle de la ville des Papes et du sol qui a bu le sang des Apôtres. Dans votre Rome, pendant ces heures bénies, tout a disparu sous le flot des multitudes pressées autour de la Chaire de Vérité : tous les bruits se sont étouffés par la clameur triomphante des foules agenouillées dont la voix chantait l'immuable *credo* de l'Eglise universelle.

Depuis quinze ans, les jurisconsultes catholiques français s'efforcent de démontrer la nécessité sociale de l'accord de la législations de l'Etat avec la législation de l'Eglise.

Quelle a été leur joie lorsque votre parole sacrée, prononçant, au milieu du trouble des esprits et des luttes homicides des peuples, les principes de la Constitution chrétienne des Etats et des bienfaits de l'Eglise, "œuvre immortelle de Dieu," les a confirmés dans la vérité des doctrines qu'ils ont persévéramment professée.

C'est cette lumière que nous, appelés par état à l'étude des législations imparfaites et changeantes, comme toutes les œuvres de l'homme, sommes venus chercher à son foyer. Nous avons voulu, près du tombeau des Apôtres, aux pieds de leur successeur, confesser notre foi au droit immuable, antérieur et supérieur aux constitutions humaines ; à ce droit contre lequel nulle puissance ne peut légitimement rien vouloir ni rien ordonner, nous croyons fermement à la souveraineté de l'Eglise. Nous ne méconnaissons pas le précepte divin de rendre à César ce qui est à César, mais nous affirmons que le premier devoir de César, prince, assemblée ou multitude, est de rendre à Dieu ce qui est à Dieu et de respecter et de protéger le droit de l'Eglise.

Daignez bénir ces résolutions : daignez nous bénir nous, notre œuvre, nos familles humblement inclinées avec nous vous objet de votre main paternelle. Daignez bénir notre chère France, *nobilissimam Galliarum gentem*, dont Dieu a si étroitement uni les destinées à celles du Siège Apostolique.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Réception cordiale faite aux officiers de l'escadre russe à Cherbourg.

Paris, 25 octobre.—Un punch a été donné aujourd'hui, à Cherbourg, en l'honneur des officiers attachés à l'escadre russe, maintenant dans ce port.

Le maire a porté un toast à l'union des peuples russe et français.

Le ministre de la marine a proposé un toast à la marine russe.

Le commandant du navire de guerre *Nachimoff* a fait une réponse cordiale et a porté un toast au Président Sadi-Carnot, à l'armée et à la marine française.

Un corps de musique a joué l'Hymne National Russe.

Les officiers russes ont été l'objet d'une ovation lorsqu'après la réception, ils regagnaient leurs navires.

Convention commerciale franco-chinoise.

Paris, 25 octobre—La Convention commerciale franco-chinoise a eu aujourd'hui, sans débats, sa première lecture à la Chambre des Députés.

Route française.

Paris, 25 octobre—Le trois pour cent est coté à 82 francs 62 1/2 centimes.

L'affaire Parnell-London Times.

Londres, 25 octobre — L'avocat du *Times* a fait savoir aujourd'hui une citation à M. Thomas Power O'Connor, le sommant de comparaître devant la Commission Parnell.

Grève de Mineurs.

Londres, 25 octobre—Les propriétaires des mines dans le Lancashire accèdent aux demandes des mineurs, et l'on pense que les propriétaires des mines du Yorkshire suivront cet exemple.

Saint-Siège.

On écrit de Rome, 6 octobre au sujet de l'audience donnée par le Pape aux jurisconsultes français catholiques présents à Rome.

Voici encore une bonne et inoubliable journée. Nous sortons du Vatican, tout émus d'avoir vu et entendu l'illustre Pontife.

L'audience d'aujourd'hui a été spécialement accordée aux jurisconsultes français et à leurs familles.

Nous étions donc, vers midi, réunis au nombre d'environ cent trente ; on nous fit pénétrer dans la salle du Trône.

Léon XIII a toujours la démarche alerte et l'air de bonne santé que nous lui avions trouvés dimanche dernier. En traversant les rangs des pèlerins agenouillés, il s'arrêtait pour les bénir et posait familièrement sa main sur leurs têtes.

Quand il eut pris place sur son trône, Mgr Fava, évêque de Grenoble, s'avança et présenta le pèlerinage.

M. Dupin, président, fut admis ensuite à prendre la parole.

Le Saint-Père, qui avait écouté avec la plus grande attention et une satisfaction visible les deux orateurs, se leva et nous adressa en français une de ces allocutions dont tous ses portent.

Le Saint-Père a félicité les jurisconsultes de soutenir la nécessité de l'accord de la législation civile avec les lois divines et ecclésiastiques, et de penser qu'au fond du problème posé à la société moderne il y a avant tout la question religieuse.

Il a rappelé que lui-même, dans ses encycliques et notamment dans celle qu'il a consacrée à la constitution chrétienne des Etats, il a voulu, en proclamer cette vérité, qu'il défendra jusqu'au bout de toutes ses forces ; et, terminant avec une merveilleuse précision ces enseignements que l'univers catholique a reçus avec une vive gratitude, il prouve que c'est seulement en dominant à la question religieuse une solution conforme à l'éternelle justice et un droit que l'humanité pourra s'avancer dans la voie de véritable progrès.

Aussi exhorte-t-il vivement les jurisconsultes et les publicistes catholiques à redoubler d'efforts pour préparer cette solution, et, saluant leur œuvre comme une œuvre française, il a renouvelé hautement l'expression de sa bienveillance paternelle envers la France, à laquelle il a donné en la personne de ceux qui la représentaient en ce jour, une nouvelle et affectueuse bénédiction.

L'émotion générale provoquée par ces paroles s'est traduite par des vivats et des applaudissements.

Voici des extraits de l'adresse présentée au Souverain Pontife par S. G. Mgr l'évêque de Grenoble